

UDC 821.133.1.09"19"-32(092)Furet Fr.
[https://doi.org/10.62413/lc.2018\(1\).05](https://doi.org/10.62413/lc.2018(1).05) | [Research Article Citations](#)

**FRANÇOIS FURET : LA « LIBRAIRIE »
DU ROYAUME DE FRANCE AU XVIII^e SIECLE¹ /
FRANÇOIS FURET: THE BOOK INDUSTRY
IN THE KINGDOM OF FRANCE DURING THE 18th CENTURY**

Ecaterina FOGHEL

Doctorante

(Université d'État «Alecru Russo » de Bălți, République de Moldova)

eforghel.prof@gmail.com, <https://orcid.org/0009-0003-5072-4736>

Abstract

The book, as an intellectual product at the intersection between social and individual, marked by the judgments of time on the times that are contemporary to it, combining in itself different fractions of innovation but also of creative inertia, represents an object of study with a vast revealing potential. The French historian and journalist François Furet studied in detail all the stages of book production in France in the 18th century. His objective was to reveal some significant regularities and constants for the reconstruction of a socio-cultural image of the respective stage of development of the French state and the society that lived in it. This goal was achieved through an external analysis of the actual content of the books, studying the data from the registers of the Royal Library Administration, which are currently in the inventory of the National Library of France.

Keywords: *book, monarchy, bookstore, censorship, France, royal control, 18th century*

Rezumat

Cartea, drept produs intelectual aflat la intersecția dintre social și individual, marcat de judecăți ale timpului asupra timpurilor care îi sunt contemporane, combinând în sine fracții diferite de inovație dar și de inerția creativă, reprezintă un obiect de studiu cu un vast potențial revelator. Istoricul și jurnalistul francez François Furet a studiat minuțios toate etapele de producere a cărților în Franța în secolul al XVIII-lea. Obiectivul său a fost să degaje niște regularități și niște constante semnificative pentru reconstruirea unei imagini socio-culturale a etapei respective de dezvoltare a statului francez și a societății care trăia în el. Respectivul scop a fost atins printr-o analiză exterioară conținutului propriu-zis al cărților, studiindu-se datele din registrele Administrației regale a librăriei, care se află în prezent în inventarul Bibliotecii Naționale a Franței.

Cuvinte-cheie: *Carte, monarhie, librărie, cenzură, Franța, control regal, secolul al XVIII-lea*

L'historien et le journaliste François Furet (1927-1997), spécialiste reconnu du XVIII^e siècle, a marqué, par son ouvrage « La Révolution française », publié en 1965, un tournant de la recherche historique sur cette période. Dans

¹Furet, Fr. (dir.) (1965). *Livre et société dans la France du 18^e siècle*. Centre de recherches historiques (pp. 3-29). Mouton & Co.

son intention de rééquilibrer l'analyse de la période révolutionnaire en France, il prend à contrepied les théories admises par les historiens marxistes, en défendant l'idée d'une révolution des élites qui aurait « dérapé » en 1793. Par ses recherches, il indique au fait que la confiscation violente du pouvoir par les masses durant la Terreur aurait perturbé le cours pacifique d'une modernisation sociale menée « par le haut » à partir de 1787. L'un de ses objectifs est de montrer la continuité entre l'Ancien Régime et la Révolution.

Dans ce contexte, étant maître-assistant à l'École Pratique des Hautes Études, François Furet s'engage, à côté d'autres collègues, à mener une enquête collective sur un thème proposé par le Comité International des sciences historiques, en vue du Congrès international d'histoire de 1965. L'objet de l'enquête était au départ très général : « Littérature et société au XVIII^e siècle », mais on l'a décomposé dans des recherches particulières, qui avaient pour point commun le *livre*, « mais non l'objet sacralisé par la tradition littéraire et l'individualisme romantique, mais la marchandise dont l'imprimerie a inondé l'Europe en vulgarisant tout un savoir ancien et tout un savoir nouveau » (*idem*, pp. 1-2). Le résultat de ces différentes études spécialisées et mises en commun est l'ouvrage en deux volumes « Livre et société dans la France du XVIII^e siècle », paru sous la direction de François Furet. Parmi les articles que regroupe cet ouvrage collectif on cite celui qui constitue l'objet d'étude du présent écrit – « La *librairie* du royaume de France au XVIII^e siècle » dont l'auteur est François Furet.

Cet article est consacré à une analyse de sémantique historique, menée à partir de l'ensemble des titres d'ouvrages du XVIII^e siècle, qui ont pu être recensés dans les registres de l'Administration royale de la librairie. Plus précisément, l'auteur a travaillé sur les registres de permissions d'imprimer de l'Administration de la librairie, ayant surtout une préoccupation quantitative dans son étude, car selon lui « elle seule permet d'apprécier tout le poids du social et du passé dans ce qu'écrit et lit une société humaine : l'histoire des idées aussi doit tenir compte des inerties, ne serait-ce d'ailleurs que pour mesurer la part sociale relative de l'innovation » (*idem*, p. 2).

Dans son étude sur le *livre*, François Furet définit nettement sa position d'historien et la perspective qui l'intéresse dans cette recherche, celle du rapport entre le social et l'individuel, le collectif et le personnel qui peut être mis en valeur à partir de l'écriture des hommes. Le point de départ est de considérer le *livre* comme produit d'une élaboration individuelle par excellence, mais qui suppose, en même temps inévitablement, la communauté d'un langage et tout un système de complicité sociale. La nécessité d'étudier les secrets du livre à un double niveau, celui du texte lui-même, mais aussi du contexte de l'élaboration de ce texte, a été depuis longtemps saisie et exploitée dans la tradition de la critique et de l'histoire littéraire. Les difficultés du métier de l'historien dans ce contexte, se résument à préciser la fiabilité

des conclusions qu'on peut faire suite à l'examen du rapport entre l'intellectuel et le social dans le livre, les jugements du temps sur le temps qu'on peut en dégager, la mesure de l'innovation et de l'inertie qu'il comporte. Le souci de l'historien François Furet est de dégager de la multitude de titres des livres imprimés ou diffusés à une époque donnée, un certain nombre de régularités, de mouvements et de constantes qui se réintègrent dans une image complexe de la société à l'étape respective de son développement. L'exploration des voies et des directions de diffusion des idées permet de suivre comment dans des phénomènes macroscopiques se combinent des tendances microscopiques, comment la superstructure se constitue à partir de l'infrastructure. Les données puisées dans la production littéraire d'une société, renvoient directement aux milieux et aux groupes socioculturels qui génèrent ces idées. Furet spécifie dans la préface de son article que pour atteindre un degré de certitude historique plus élevé des conclusions déduites sur les grands mouvements et leurs mécanismes, il faut étudier les textes eux-mêmes. Ce qu'il fait dans cette étude est une analyse extérieure à « la mélodie unique de chaque livre »² à part, mais une synthèse de l'ensemble des titres d'ouvrages figurant dans les registres de l'Administration royale de la librairie, dont la classification par catégories du temps, par thématiques ou par type de privilège qui permettait la publication, fait surgir les grands points de convergence entre la société du XVIII^e siècle et sa production écrite.

Le corpus sur lequel a travaillé F. Furet dans son étude est constitué principalement de registres de demandes et de permissions d'imprimer, complétés à la Chancellerie de l'administration de la librairie, et qui se trouvent aujourd'hui dans l'inventaire de la Bibliothèque Nationale de la France. La comptabilité bureaucratique du livre à l'époque était très minutieuse et complexe. Furet révisé le contenu de ces registres en cherchant des preuves à l'idée que le pouvoir royal en France lors des règnes de Louis XV et de Louis XVI, n'était pas si unilatéralement répressif et catégorique dans sa censure. En constatant que le roi permettait plus de livres que n'en supportaient les grands magistrats, Furet met en valeur une des idées qui définissent sa vision de la Grande Révolution, conformément à laquelle la monarchie au XVIII^e siècle se caractérise par une « sensibilité évidente aux pressions de la société civile et s'ouvre aux idées du siècle et à une administration plus rationnelle des hommes » (*idem*, p. 5).

Afin de mieux expliquer le fonctionnement de la Chancellerie et les rapports existant à l'époque entre l'œuvre, l'auteur et le libraire, F. Furet recourt

²Furet, Fr. (1965). « La « librairie » du royaume de France au XVIII^e siècle ». In *Livre et société dans la France du 18^e siècle*. Centre de recherches historiques. Mouton & Co, 1965, p. 4.

aux ouvrages des auteurs compétents et directement initiés à cette question, tel que « Mémoire sur la liberté de la presse » (1788) de Malesherbes ou « Lettre sur le commerce de la librairie » (1763) de D. Diderot, le « Manuel de l'auteur et du libraire » (1777), l'« Almanach de la librairie » (1778). Il cite ces ouvrages pour évoquer des situations ou des exemples devenus célèbres, qui peuvent servir d'arguments pour les hypothèses qu'il émet ou qui, tout simplement, rendent avec plus d'authenticité l'esprit de l'époque.

Il opère également avec des informations des livres et des auteurs contemporains, il analyse des recherches récentes : « Le Dépôt légal sous l'Ancien Régime » (1961) de R. Estivals et l'« Imprimerie et la librairie en Languedoc au dernier siècle de l'Ancien Régime » (1958) de Madeleine Ventre.

On retrouve aussi dans les notes de l'article des détails et des explications assez précises sur les catalogues de diverses bibliothèques (de Montesquieu, de Malesherbes, le catalogue Lautrec, les catalogues de la bibliothèque du roi), les règles de classement des livres dans différentes rubriques, les tarifs des services de la Chancellerie etc., ce qui témoigne d'un travail minutieux avec des sources épistémologiques solides et variées.

Le corpus ainsi exploré est assez hétérogène et la présentation du problème abordé est complexe et argumentée. Les idées sont formulées avec clarté et avec discrétion. L'emploi des chiffres et des dates n'est pas abusif, mais confère une allure scientifique au texte, ce qui implique la présence des phrases complexes, parfois trop longues. Les informations analysées sont accompagnées de diagrammes et de schémas graphiques bien annotés et explicites. L'observation des matériaux graphiques facilite la compréhension du rapport des indices différents, mentionnés d'une façon cohérente dans le contenu de l'article. Il est très utile, par exemple, d'examiner le schéma à la page 8 qui illustre l'évolution numérique des livres de privilège au cours de tout le XVIII^e siècle, par rapport aux livres de permissions tacites qui apparaissent au milieu des années 1750 et qui vers la fin des années 1780 dépassent ceux de la première catégorie. Dans l'article, on met ces données purement quantitatives en relation avec des événements historiques et des détails relatés dans les mémoires de Malesherbes, et on arrive à une conclusion bien naturelle concernant la libéralisation progressive de l'administration royale qui « a cessé d'avoir peur de son passé et de ses propres lois » (*idem*, p. 7).

L'article est structuré en deux parties, précédées d'une préface dans laquelle l'auteur fait une brève introduction, en parlant du rapport traditionnellement étroit entre l'historien et le livre, et signale que ce qui l'intéresse dans sa recherche tient plutôt des caractéristiques externes et mesurables du livre au XVIII^e siècle. Dans la première partie de cet article, F. Furet cherche à mettre en évidence le caractère de plus en plus tolérant de l'administration royale dans le domaine des autorisations de publication des livres, il souligne à ce propos l'importance de l'élaboration de la notion du droit d'auteur

à l'époque du règne de Louis XVI (les arrêts du droit de perpétuation du privilège par les libraires de 1777). Dans le même ordre d'idées, on évoque l'apparition d'un nouveau type d'autorisations, qui ne recevaient pas le cachet du grand Sceau, et qui s'appellent « permissions simples », elles sont expédiées sur la signature du directeur général. Mais ce qui est encore plus suggestif c'est l'existence parallèle des « permissions tacites » qui tout en étant formellement illégales, deviennent de plus en plus nombreuses et commencent à être même enregistrées.

Ces livres à permission tacite, étaient pour la plupart marqués d'une présomption non conformiste, mais les autorités comprenaient bien qu'ils résultaient d'une poussée sociale et intellectuelle nouvelle qu'on ne pouvait pas défendre ou réprimer. Il s'agissait donc de canaliser cette littérature et le problème de son illégalité a été résolu en classant ces livres comme fictivement étrangers, importés d'Amsterdam, de Londres, de Genève ou même de Pékin.

Dans ses réflexions, F. Furet note l'essor et l'affirmation de cette littérature illégale, mais pourtant « distincte de celle qui est proprement clandestine et pourchassée par la police royale, qui était simplement tolérée par le pouvoir » (*idem*, p. 9) et qui s'est surtout répandue avec l'entrée de Malesherbes à la Direction Générale de la Librairie en 1715.

En revenant aux indices qu'on trouve dans les registres de privilèges et de permissions du Sceau, F. Furet essaie d'évaluer le degré de l'exhaustivité des informations qu'ils fournissent. « Comme il est difficile de mesurer la valeur bibliographique exacte des deux séries de registres de la librairie, écrit-il, le plus simple est de récapituler ce qu'on y trouve, pour savoir ce qu'on n'y trouve pas » (*idem*, p. 9). Ce qu'il conclut après avoir fait cette révision des contenus, est que ces sources recensent pour la plupart des livres traditionalistes ou « classiques », tandis que les permissions tacites restent par excellence l'asile de la nouveauté, des livres rayés du circuit public des privilèges ou provenant de l'étranger. Mais le plus important est qu'on constate en comparant les différentes éditions de ces registres que le caractère subversif d'un livre peut s'estomper avec le temps et avec le succès, les idées considérées comme dangereuses à une certaine étape, deviennent à un moment donné communes. C'est ainsi que cette étude touche au problème des lignes de défense d'une société par rapport à sa propre culture.

Enfin F. Furet signale trois catégories de livres qui, en vertu des critères objectifs, échappent au cadre de cette étude. La première catégorie regroupe les livres édités en province. Il y a aussi les livres qui étaient simplement tolérés par la police, sans paraître jamais sur aucun texte d'origine publique, phénomène que Malesherbes appelle « des assurances d'impunité » (*idem*, p. 13) qui compromettent le dénombrement exhaustif de la librairie à cette époque. Enfin restent les livres purement clandestins, qui n'ont bénéficié

d'aucune sorte de permission ou de tolérance, mais qui tout de même ont été imprimés en France ou à l'étranger.

Après cette analyse des sources, l'auteur indique que c'est dans le deuxième demi-siècle de l'Ancien Régime que la comptabilité de la librairie devient plus complète et fiable, ce qui parle implicitement des changements sociaux importants par rapports à la période immédiatement successive au règne de Louis XIV.

F. Furet commence la deuxième partie de son article par un rappel de la nomenclature de classement des ouvrages par genre, qu'on retrouve dans les manuels de bibliographie de l'époque en question³. Il entreprend dans le cadre de cette partie de son étude une tentative de classification des livres de permissions publiques et de ceux de permissions tacites, compris entre 1723-1788, dans les cinq grandes catégories du temps : théologie et religion, droit et jurisprudence, histoire, sciences et arts, belles-lettres.

Parmi les difficultés que pose ce classement on compte l'ambiguïté du titre, le titre incomplet par la négligence du scribe, qui a remplacé le sous-titre explicatif par un simple « etc. », et l'imprécision des critères bibliographiques pour un certain nombre d'ouvrages, dont l'appartenance à une catégorie ou à l'autre est discutable en vertu de la forme ou du contenu. Dans ces cas ambigus, l'auteur précise que c'est l'indication des contemporains qui guide son choix et qu'il se fie au classement des bibliothèques du temps.

En expliquant la méthodologie de son travail, F. Furet remarque qu'il serait trop difficile de classer tous les 45000 ouvrages qui figurent dans les registres, c'est pourquoi, pour éliminer l'accident annuel et pour tenter de mesurer l'évolution, il a été décidé de faire trois coupes quinquennales à travers les livres de privilège (1723-1727, 1750-1754, 1784-1788) ; les livres de permissions tacites, dont l'enregistrement peut être suivi à partir de 1750, ont aussi été classés pendant trois périodes : 1750-1759 (le nombre d'ouvrages dans les premières années est plus restreint), 1770-1774 et 1784-1788. Ainsi, l'approche de cette partie du travail nous semble bien raisonnable et les principes de classification convenablement justifiés. Tout en se rendant compte du caractère relatif des possibilités de comparaison des données sur lesquelles il travaille, l'auteur ramène les chiffres à des pourcentages et rédige des diagrammes graphiques qui permettent d'opposer directement ces indices et d'en discerner les différences significatives.

Le classement des livres de privilège s'avère en total accord avec les tendances principales d'évolution sociale : en 1723-1727, plus d'un tiers de tous les ouvrages sont *théologiques*, fait qui dérive de l'importance des fondements surnaturels du monde social à l'époque ; presque un tiers des livres

³L'auteur cite les manuels de bibliographie de Durcy de Noinville « Dissertation sur les bibliothèques » (1758) et de Cels et Martin « Coup d'œil éclairé d'une bibliothèque » (1773).

appartiennent au domaine des *belles-lettres* (grands genres classiques, livres de grammaire et de philologie, des romans de plus en plus fréquents) ; ceux-ci sont suivis par les livres des *sciences et des arts* (la morale et la métaphysique dominant la philosophie, tandis que la médecine – les autres sciences) ; les livres *d'histoire* sont moins nombreux, c'est à cette étape que commence la cohabitation de l'histoire avec la géographie ; la liste est clôturée par les livres de *droit*, qui sont moins ecclésiastiques qu'auparavant, mais qui continuent à incarner la grande civilisation royale absolutiste.

Pour les deux autres coupes quinquennales étudiées, on nous signale une relative permanence dans l'évolution numérique des livres de droit, d'histoire et de belles-lettres, ce qui exprime le maintien d'une demande sociale de ce type d'écriture, même s'il faut prendre en compte les changements qualitatifs de ces livres : dans les ouvrages de droit, on ressent le grand effort national de rationalisation juridique ; le grand nombre des livres consacrés à l'histoire de l'ancienne France traduit la formation d'une conscience nationale anti-absolutiste ; dans le domaine des belles-lettres, on assiste à une multiplication des dictionnaires, ce qui résulte du grand acharnement de l'époque des lumières à classer et à délimiter les champs du savoir. Les deux catégories qui restent, la théologie et les sciences et arts, échangent, au contraire, leurs dimensions respectives entre 1724 et 1789. Mais contrairement à d'autres auteurs⁴, Furet ne voit pas dans ces indices les signes d'une bataille antireligieuse, il remarque que « les vérités chrétiennes » restent au goût du jour, mais elles reçoivent des interprétations philosophiques ou bien mobilisent la sensibilité janséniste. Ce sont les livres de liturgie et de dévotion qui disparaissent, mais cela n'empêche pas le maintien d'une importante culture théologique. Le fait que le secteur majoritaire de la production des livres est devenu les sciences et arts, renvoie à l'idée qu'ils sont considérés les agents privilégiés « du progrès de l'esprit humain » (Furet, 1965, p. 21). On atteste ainsi un nombre important de livres de philosophie, de médecine, d'agriculture et de politique ; dans les « arts libéraux » sont nombreux les livres de peinture, d'architecture, d'art militaire et de musique.

L'analyse parallèle effectuée sur les livres de permissions tacites atteste un nombre infime de livres de religion et de droit dans le deuxième demi-siècle, ce qui est une preuve en plus du caractère traditionaliste de cette catégorie d'ouvrages. En revanche, les livres de sciences et arts progressent rapidement et c'est surtout le cas des livres de politique, dont l'examen distinct fait entendre la crise de l'Ancien Régime et le déclenchement du flot de littérature révolutionnaire. Les pourcentages des livres d'histoire sont très voisins de ceux des privilèges, mais la nature des premiers est différente de

⁴Furet s'oppose aux hypothèses de Daniel Mornet qui considère le premier demi-siècle comme la période de la grande bataille antireligieuse, tout ça dans son ouvrage « Les origines intellectuelles de la Grande Révolution Française », Librairie Armand Colin, 1933.

celle des autres, ce sont les « Mémoires » qui deviennent de plus en plus nombreux et qui sont souvent marqués par une nette contamination romanesque. D'ailleurs, le roman prolifère dans la catégorie de belles-lettres et regroupe entre 25 et 50% de tous les livres de cette classe. Ce fait témoigne des changements importants dans les goûts esthético-littéraires de l'époque et de la place désormais prépondérante du roman dans l'innovation littéraire, cela étant vrai pour les registres des privilèges, ainsi que pour ceux des permissions tacites.

Le but de F. Furet n'est pas seulement de faire un inventaire des registres de permissions publiques et de celles tacites, mais aussi d'illustrer leur importance complémentaire dans la présentation complexe des caractéristiques socioculturelles d'une époque. Le mérite de cet article est de suivre une position la plus objective possible, en travaillant avec des sources diverses, qui peuvent paraître contradictoires au départ, mais en les opposant l'historien arrive à discerner la situation la plus vraisemblable et authentique, ne négligeant aucun détail ambigu. En indiquant chaque fois les origines des imprécisions possibles dans les calculs et témoignant d'une vigilance chronologique, l'auteur veille à la pertinence des conclusions de son étude. Il invoque des arguments pertinents et convaincants, s'il se permet de contredire les autres chercheurs, il le fait d'une manière délicate, mais ferme en présentant explicitement les fondements de ses répliques. Sa méthode consiste à accumuler des données et des indices, à les placer dans un contexte socio-historique objectif et à en tirer ensuite des conclusions. Ses conclusions majeures s'inscrivent, d'ailleurs, dans la perspective de sa vision de la période d'avant la Révolution. Il la présente comme plurivalente, contrariée, marquée par des changements des idées et des attitudes dans « le bas », ainsi que dans « le haut » de la société, et on peut ressentir en quelque sorte son intention de réhabiliter l'image trop catégorique qu'on a parfois de l'Ancien Régime.

Cet aperçu ingénieux sur l'évolution et l'affirmation de la pensée des lumières à travers les livres produits et recherchés dans la société qui se dirigeait vers de sérieux changements, est vraiment précieux et intéressant. Tout en présentant une valeur en soi, l'article de F. Furet ouvre de nombreuses possibilités de continuation de l'étude d'une perspective linguistique, sociologique ou économique, dont il pourrait être un solide point de départ.

Références

Berger, D., Riot-Sarcey, M. (2005). François Furet : l'histoire comme idéologie. *Multitudes*, 4 janvier 2005. <http://multitudes.samizdat.net/Francois-Furet-l-histoire-comme.html>.

Furet, Fr. (1965). La « librairie » du royaume de France au XVIII^e siècle. In Fr. Furet (dir.). *Livre et société dans la France du 18^e siècle*. Centre de recherches historiques. Mouton & Co.

Judt, T. (1997). François Furet (1927-1997). In *The New York Review of Books*, 6 novembre. <http://www.nybooks.com/articles/archives/1997/nov/06/francois-furet-19271997/>.